

Référence interne

Prière de retourner rempli et signé à Electris par Hoffmann Frères s.à.r.l. et Cie s.e.c.s., B.P. 22, L-7501 Mersch ou à raccordement@electris.lu. La demande doit impérativement être remplie en lettres imprimées ! Veuillez aussi voir les instructions et remarques relatives ainsi que la check-list concernant cette fiche à la page 3. Le formulaire suivant est une demande de compatibilité d'une centrale d'autoproduction au réseau électrique d'Electris.

Adresse de raccordement⁽¹⁾

Localité : Mersch Rollingen Beringen
 Rue : _____ Nom du bâtiment : _____
 Maison Nr. _____ Code postal : L-75 _____ Nr. Cadastrale : _____

Données Client

	Preneur du raccordement/Propriétaire	Exploitant de l'équipement de production autonome	Fournisseur de l'équipement de production autonome
Nom	_____	_____	_____
Prénom	_____	_____	_____
Nom d'entreprise /Communauté	_____	_____	_____
Nr. / Rue	_____	_____	_____
Code postal / Localité	_____	_____	_____
Pays	_____	_____	_____
E-Mail	_____	_____	_____
Téléphone	_____	_____	_____
Mobil	_____	_____	_____
Date	_____	_____	_____
Signature			

Electricien⁽²⁾

Nom de l'entreprise	_____
Nr. / Rue	_____
Code postal / Localité	_____
Personne de contact	_____
E-Mail	_____
Mobil	_____

Cachet de l'électricien agréé	Signature de l'électricien agréé

Energie primaire

- Solaire
 Eolienne
 Hydroélectrique
 Biogaz
 Gaz de décharge
 Gaz des stations d'épuration d'eaux usées
 Autre : _____

Données de l'installation⁽³⁾

		Seulement pour éolienne	
Puissance des panneaux (PV)	kWp	Puissance de pointe S_{max}	kVA
Puissance active ⁽⁴⁾ P_{Amax}	kW	Moyenne de durée de	s
Puissance totale ⁽⁴⁾ S_{Amax}	kVA	Coefficient flicker c	
Tension nominale U_N	V	Régulation du vent	<input type="checkbox"/> Stall <input type="checkbox"/> Pitch
Courant nominale I_N	A	Démarr. Du générateur en mode moteur ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Courant de court-circuit I_k	A	→ Si oui, Courant de démarr.	A
Date première mise en service (prévu) _____			
Nombre d'installations identiques _____		Type _____	Constructeur _____

Mode opératoire

- Injection de la totalité de l'énergie au réseau ? Oui Non
 Injection partielle de l'énergie au réseau ? (Autoconsommation avec injection du surplus au réseau) Oui Non
 Changement en mode autoproducteur d'une installation de production autonome existante ? Oui Non
 → Si oui, numéro du compteur : _____
 Vente d'énergie prévue ? Oui Non
 Opération avec batterie⁽⁵⁾ prévu ? Oui Non
 Opération insulaire prévu ? Oui

Injection au réseau

- Phase L1
 Phase L2
 Phase L3
 Multiphasé
 Générateur asynchrone
 Onduleur triphasé
 Générateur synchrone
 Onduleur monophasé

Nombre d'unités de production ⁽⁶⁾ _____	Type _____	Constructeur _____
--	------------	--------------------

Onduleur : dirigé par le réseau dirigé autonome

Inventaire d'installations existantes

	Energie primaire	Première mise en service	Puissance active	Plusieurs partie d'installation? ⁽⁷⁾	Pente du toit (PV)	Orientation ⁽⁸⁾ (PV)
1				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
2				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
3				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
4				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
5				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

Instructions et remarques relatives respectivement une check-list concernant la fiche de données d'un équipement de production autonome au réseau d'électricité

Pour faciliter la lisibilité et le traitement des données ainsi que l'avancement du projet, nous vous suggérons à compléter ce formulaire le plus précisément possible et de remplir le formulaire le plus que possible par ordinateur dans une application « PDF Reader ». Tout défaut ou manque d'information ne peut que retarder le traitement de votre demande.

- (1) L'adresse du raccordement doit être complète et précise (code postal, numéro de maison, rue etc.).
- (2) Toutes les demandes de raccordement doivent être signées par un électricien agréé au Luxembourg. Sur demande, les documents d'approbation doivent être soumis à Electrïs.
- (3) Les documents suivants sont à joindre **obligatoirement** à votre demande : (tous les plans max. en DIN A3)
1. Autorisation de bâtir complète (point rouge délivré par la commune de MERSCH)
 2. Extrait du plan cadastral (cadastre parcellaire et plan cadastral) max. 1 :1500 (<https://www.geoportail.lu/de/>)
 3. Plan d'implantation max. 1:500
 4. Tous les documents techniques des composants techniques (p.ex. Onduleur, Générateur, Modules PV, ...)
 5. Plans électrique (En cas de plusieurs unités de production)
 6. Documentation complète des circuits DC et AC, y compris tous les dispositifs de protection
- (4) Pour les systèmes PV : puissance totale des onduleurs
- (5) Remplissez le formulaire supplémentaire "Fiche technique pour système de stockage d'énergie" de notre site Internet.
- (6) Unité de production : unité de production d'énergie électrique (générateur). Pour les systèmes PV, l'information se réfère à l'onduleur.
- (7) Dans le cas de plusieurs parties d'installation, veuillez remplir les champs « Pente du toit » et « orientation » avec la partie d'installation principale.
- (8) Pour l'orientation de l'installation, nous partons de l'ordre suivant : Nord = 0°; Est = 90°; Sud = 180°; Ouest = 270°.

Normes et directives

Les demandeurs assurent que toutes les informations sont vraies et conformément aux règlements applicables. Entre autres les exigences techniques minimales qui sont publiées sur le site d'internet du gestionnaire de réseau (p. Ex. TAB basse et moyenne tension, ...) ainsi que les suppléments complémentaires du gestionnaire de réseau doivent également être respecté.

Pour les installations d'autoproduction avec point de raccordement au réseau basse tension selon VDE-AR-N 4105 :2011-08 :

Certificat de conformité et rapport d'essai pour l'unité (les unités) de production en annexe ?
(Un certificat pour chacune unité différente)

Pour les installations d'autoproduction avec point de raccordement au réseau moyenne tension selon BDEW TR EA MS 2008-06 :

(également pour les installations d'autoproduction qui sont connectés du côté BT mais qui sont fourni du réseau MT du gestionnaire de réseau via une station de transformateur client.)

Pour les installations photovoltaïques, éoliens, hydroélectriques, géothermiques et à pile à combustible :

Certificat d'unité en annexe (pour chaque unité différente un certificat) ?

Pour les centrales de production à moteur à combustion :

La fiche technique du générateur et / ou le certificat d'unité du fabricant sont-ils en annexe ?

Important

Le(s) demandeur(s) accepte(nt) que les données résultant de la connexion de l'installation autoproduction soient stockées par le gestionnaire de réseau Electrïs à des fins de traitement de données. Tout changement dans la conception ou du système devra immédiatement notifier par écrit !

Electrïs respecte la législation sur la protection des données personnelles. Les données personnelles figurant dans le présent document seront uniquement traitées aux fins de traitement de la demande. Dans le cadre du règlement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'un droit à la portabilité ainsi qu'un droit d'opposition. Pour plus d'informations concernant la protection des données personnelles, vous pouvez envoyer un message électronique à RGPD@electris.lu.

Prière de retourner rempli et signé à Electris par Hoffmann Frères s.à.r.l. et Cie s.e.c.s., B.P. 22, L-7501 Mersch ou à raccordement@electris.lu. **Le formulaire doit impérativement être rempli en lettres imprimées !** Veuillez aussi voir les instructions et remarques en bas. Le formulaire suivant est une demande d'obtention d'une rémunération pour injection d'énergie au réseau. Nous rappelons que vous pouvez seulement injecter de l'énergie dans le réseau publique si cette énergie est incluse dans un groupe d'équilibrage.

Forme de rémunération

J'ai l'intention de...

... vendre l'énergie dans le cadre du MDC à Electris en tant qu'opérateur de réseau.

... vendre l'énergie à un fournisseur de mon choix.

Nom du fournisseur (si connu) : _____

En outre, j'ai droit à une prime de marché conformément à la législation luxembourgeoise actuellement en vigueur.

Après expiration du tarif de rachat garanti

Après expiration du tarif de rachat garanti, j'ai l'intention de...

... continuer à vendre l'énergie à Electris en tant que gestionnaire de réseau.

... vendre l'énergie à un fournisseur de mon choix.

Nom du fournisseur (si connu) : _____

Tarif autoproducteur

Tarif standard (Composante de disponibilité)

Tarif « flat-rate »

Conditions à remplir pour l'octroi du tarif « flat-rate » :

Condition 1	L'autoproduteur qui souhaite bénéficier de ce tarif doit être capable de réduire durablement sa puissance maximale prélevée du réseau. A cet effet il doit indiquer un niveau de puissance souscrite inférieur à son actuel niveau de puissance. L'énergie primaire doit être de type renouvelable.
Condition 2	Une installation de comptage, conforme aux TAB-BT, composée de 2 compteurs intelligents communicants.
Condition 3	<ul style="list-style-type: none"> Installation d'une unité de stockage d'électricité intégrée dans le circuit de production <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non et / ou Gestion des flux (réduction de la puissance prélevée) moyennant effacement de la consommation par un pilotage intelligent de la charge. <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non <p>Nom du produit : _____ Nom du fournisseur : _____</p> <p>La notification par laquelle votre électricien devra certifier la présence d'une unité de stockage ou d'un système de gestion des flux vous parviendra par courrier.</p>
Condition 4	La production d'électricité du site doit être conçue pour couvrir au moins 50% de la consommation totale annuelle. Un contrôle annuel sera effectué. Si Electris constate une non-conformité, le client sera facturé rétroactivement selon le tarif standard (Composante de disponibilité) pour l'exercice en cours.

Choix de la puissance souscrite (kVA) pour l'utilisation du réseau⁽³⁾

	Puissance souscrite kVA (A)		Puissance souscrite kVA (A)
<input type="checkbox"/>	4,2 (10)	<input type="checkbox"/>	27,7 (50)
<input type="checkbox"/>	6,9 (16)	<input type="checkbox"/>	34,6 (63)
<input type="checkbox"/>	11,1 (25)	<input type="checkbox"/>	43,6 (80)
<input type="checkbox"/>	17,3 (32)	<input type="checkbox"/>	55,4 (100)
<input type="checkbox"/>	22,2 (40)	<input type="checkbox"/>	

Instructions et remarques

Pour faciliter la lisibilité et le traitement des données ainsi que l'avancement du projet, nous vous suggérons à compléter ce formulaire le plus précisément possible et de remplir le formulaire le plus que possible par ordinateur dans une application « PDF Reader ». Tout défaut ou manque d'information ne peut que retarder le traitement de votre demande.

(1) L'injection au réseau électrique d'Electris ne peut avoir lieu qu'après la présentation d'un contrat de rachat valable. Si l'exploitant de l'installation demande une rémunération pour l'énergie, le contrat de rachat doit être conclu avant la mise en service de l'installation.

(2) Mécanisme de compensation (<https://web.ilr.lu/>)

(3) L'autoproduiteur est facturé selon sa puissance souscrite en mode « flat rate ». La redevance à payer est indépendante de la quantité d'énergie prélevée ou injectée et se limite à une redevance mensuelle fixe qui varie en fonction de la puissance souscrite, inférieure ou égale à sa puissance de raccordement au réseau. La durée minimale de souscription au tarif fixe pour autoproduiteur BT capable de gérer les flux d'électricité est d'une année.

Le tarif « flat rate » couvre :

- les frais d'utilisation réseau,
- les frais de gestion et d'administration ainsi que la réservation et la programmation dans les compteurs intelligents d'une puissance souscrite de prélèvement,
- la location des compteurs et les frais en relation avec l'activité de comptage dont font notamment partie l'acquisition et la mise à disposition des données de comptage, la gestion informatique et la facturation.